

Rappels des risques :**H351 Susceptible de provoquer le cancer****Peintures concernées**

- CENTREPOX N NF base (PPG AC), exclusivement CCN
- CENTRIFUGON N NF base (PPG AC), exclusivement CCN
- Hempadur (Hempel), int. et ext. bateau
- Antifouling Globic (Hempel), principalement ext. bateau

Règles générales de mise en oeuvre

Les peintures sont appliquées à bord du sous-marin, dans un local soumis à des retouches :

- Au pinceau ou à la brosse
- Sans mise en place de bulle
- Avec aspiration à la source (débit minimum de 1m/s à 15 cm de l'extrémité de la gaine)

Règle de co-activité

- L'ensemble des retouches ne doit pas dépasser la surface de 4m²
- Balisage de la zone à 2m50 de la zone d'application
- Consignation des trappes d'accès débouchant dans la zone balisée
- Durée du balisage :
 - 3h pour Centrepox et Centrifugon
 - 1h pour Hempadur et Antifouling
- Si besoin de pénétrer dans la zone balisée : port du masque A2P3 obligatoire

Le mode opératoire sera mis à jour selon les prochains éléments portés à connaissance.

Entrée en vigueur

Ces dispositions sont applicables dès la date du visa approbateur.

Rédacteur : Loïc LADUNE 20/07/2022 Visa : ACQUIS	Vérificateur : Florian QUEVILLY 20/07/2022 Visa : ACQUIS	Approbateur : Charlotte BREUIL Date : 20/07/2022 Visa : ACQUIS Original à SM/HSE
--	--	---